Ligue Équestre Wallonie Bruxelles asbl



Reconnue par l'A.D.E.P.S. Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Aile francophone de la F.R.B.S.E. reconnue par la F.E.I.

RÈGLEMENT SPÉCIAL RANDO RAIDS

(DRAFT 14.02.2023)

Édition 2023

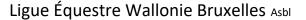


Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'A.D.E.P.S. Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la F.E.I.

SOMMAIRE

| 1 |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| TENUE DU CAVALIER : HARNACHEMENT ET EQUIPEMENT : DEPASSEMENTS : ELIMINATION : PARCOURS : CLASSEMENT : CONTROLES VETERINAIRES |





Reconnue par l'A.D.E.P.S. Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la F.E.I.

REGLEMENT SPECIAL RANDO RAIDS

DEFINITION

Ce règlement doit être lu en corrélation avec le Règlement Général (RG), le règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la L.E.W.B., de la F.R.B.S.E. et le règlement des concours (RC) de la L.E.W.B. Ces divers règlements sont disponibles sur le site www.lewb.be

Les RANDO-RAIDS sont des épreuves d'équitation d'extérieur se courant en suivant un itinéraire tracé sur une carte.

Le bien-être des chevaux est assuré par des contrôles vétérinaires.

Les épreuves sont ouvertes à tout équidé de 4 ans et plus et à tout cavalier ayant atteint l'âge minimum requis par le code de la route belge pour circuler sur la voie publique et en ordre de licence (L01) auprès d'une des ligues reconnues par la FRBSE (L.E.W.B. ou Paardensport Vlaanderen).

Les épreuves peuvent se courir individuellement ou en équipe de maximum 3 cavaliers.

TITRE 1 : TENUE DU CAVALIER

Une tenue d'équitation correcte est exigée. Le port de bottes d'équitation, de chaps ou minichaps est fortement préconisé. Pour des raisons de sécurité, la chaussure à talon est obligatoire, sinon l'étrier fermé, dit à cage, est obligatoire.

Le port d'une protection céphalique homologuée est obligatoire pour tous les concurrents dès que ceux-ci sont en selle et durant toute la compétition.

TITRE 2 : HARNACHEMENT ET EQUIPEMENT

- Les enrênements sont interdits sauf la martingale à anneaux.
- Les bandes de protection en tissus sont interdites.
- Le ferrage est conseillé mais pas obligatoire. Voir 5.5.
- Du matériel de sécurité est obligatoire. Voir 5.2.

TITRE 3 : DEPASSEMENTS

Tout concurrent rattrapé par le concurrent suivant, doit laisser rapidement la voie libre. L'obstruction volontaire par un concurrent est sanctionnée par l'élimination.

TITRE 4 : ELIMINATION

Est éliminé de l'épreuve tout concurrent :

- ne se présentant pas au contrôle vétérinaire ou au contrôle du matériel.
- dont le cheval a été arrêté définitivement par le vétérinaire.
- ne pouvant présenter le matériel qu'il possédait au départ.
- assisté dans la recherche de l'itinéraire.

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asы



Reconnue par l'A.D.E.P.S. Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la F.E.I.

- tout concurrent utilisant un appareil de communication (sauf en cas d'urgence : sécurité, accident,...) ou un appareil de localisation GPS.
- ne se présentant pas au contrôle d'arrivée.
- convaincu de dopage, selon les réglementations en vigueur à la Fédération Equestre Internationale (FEI).

Un concurrent éliminé est autorisé à continuer en suivant son tracé ou un tracé plus court pour ramener sa monture au site de l'organisation à moins qu'il ne le puisse et se fasse rapatrier en véhicule.

La décision du rapatriement sera prise par le vétérinaire, par le Président de Jury ou par le concurrent lui-même.

TITRE 5 : PARCOURS

5.1. Principe et déroulement

Le principe du Rando-Raid est d'effectuer un itinéraire donné en respectant le tracé.

La longueur maximale du tracé est de 25 km.

Afin de vérifier le respect du tracé par les concurrents, des balises (type orientation) sont disposées le long du parcours. A chaque fois qu'il en rencontre une, le cavalier poinçonne sur sa feuille de route à l'emplacement prévu à cet effet.

Les concurrents sont tenus de respecter l'ensemble des codes régissant la circulation à cheval, le code de la route et le code forestier, entre autres, sauf autorisation spécifique.

Toute assistance aux concurrents, sauf en cas de danger, est interdite. Elle entraîne l'élimination des concurrents de la compétition.

Sur le parcours, seuls les documents topographiques fournis par l'organisateur devront être utilisés par les concurrents.

La communication verbale entre concurrents sur le parcours n'est pas considérée comme une assistance dans la recherche de l'itinéraire. Cet itinéraire doit comporter des situations topographiques créant des difficultés techniques d'orientation et imposant des choix dans l'utilisation du terrain.

Le franchissement de la ligne d'arrivée doit se faire par le couple cavalier/cheval, mais peut se faire à pied, cheval en main endéans le temps maximum autorisé.

5.2. Contrôle de l'équipement

Lors d'un contrôle du matériel avant le départ, si le matériel présenté ne correspond pas à celui prescrit, le concurrent ou l'équipe a la possibilité de le mettre en conformité et de le représenter au jury avant son départ (l'heure déterminée pour le départ ne sera pas changée pour autant).

Le contrôle de l'équipement peut être organisé avant, en cours ou en fin de Rando Raid. Il consiste à vérifier que les concurrents disposent du matériel requis. L'équipement destiné au transport de ce matériel sera parfaitement adapté : sacoches, fontes, ...

LISTE DU MATERIEL OBLIGATOIRE

Licol (ou collier) et longe ou bridon/licol et longe.

Original des documents d'identité du cavalier, accompagnés éventuellement des remarques personnelles de santé (allergies...) : sous pochette étanche que le cavalier portera sur lui.

Papiers du cheval ou copie (fiche signalétique, document d'identification, ...) comprenant un carnet sanitaire attestant que le cheval est en ordre de vaccinations obligatoires.

R.S. TREC Rando Raids *Édition 2023* 23/03/2023 15:50- page 3

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl



Reconnue par l'A.D.E.P.S. Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la F.E.I.

Un canif et un cure-pied (un par équipe)

Un brassard, baudrier ou gilet réfléchissant.

5.3. Itinéraire

L'itinéraire est communiqué à chaque concurrent au moyen de cartes au 1/25000e ou au 1/20000e portant le tracé.

La carte fournie est étalonnée (par kilomètres).

Une vitesse maximale autorisée (ainsi que le temps nécessaire pour parcourir un kilomètre) sera communiqué aux cavaliers. Cette vitesse sera adaptée au tracé (dénivelés, difficultés topographiques, ...).

Le tracé en trait plein sur la carte correspond à un itinéraire à respecter au plus près sur le terrain. Il ne correspond pas forcément à un chemin écrit sur la carte ou existant sur le terrain.

Un tracé en pointillés correspond à un itinéraire dont la précision, soit du tracé, soit de l'état du terrain, ne permet qu'un suivi approximatif. Aucune balise ne peut être positionnée sur ce tracé. L'existence ou non d'un chemin est indifférente.

La ligne de départ est connue des concurrents, elle est matérialisée par deux fanions rouge et blanc.

5.4. Calcul des points

Bonifications de points de passage :

50 points par balise trouvée.

Pénalités de temps :

 1 point par minute (arrondie à la minute lue) d'avance par rapport au temps minimum autorisé.

5.5. La ferrure ou autre protection de pieds

Les chevaux habituellement non ferrés peuvent prendre le départ. Si le cheval est ferré, la ferrure doit être en bon état. Elle sera contrôlée lors de l'examen vétérinaire ou de la présentation du couple.

5.6 Présentation finale obligatoire du cheval au maximum 30 minutes après l'arrivée

La présentation finale du cheval peut donner droit à 15 points de bonifications.

Ces 15 points se répartissent selon 5 critères particuliers valant chacun 3 points.

Le pansage : Le cheval doit être débarrassé de la boue et de la poussière accumulée lors de l'épreuve. Il doit être rafraîchi et la sueur lavée afin d'éliminer les dépôts de sels sur la peau.

Les crins doivent être brossés, démêlés et débarrassés des saletés qui pourraient s'y loger : paille, branchettes, crottin, ...

Les pieds : Ils doivent être propres et curés. Ils ne doivent pas être obligatoirement graissés. La fourchette doit être débarrassée de tous corps étrangers (terre, cailloux,). La ferrure doit être correcte et ne présenter aucun danger pour le cheval.

La tête : Les naseaux et les yeux doivent être propres, débarrassés des poussières et des traces de sécrétions.

Les soins : Toute lésion légère ou plaie bénigne doit être soignée, nettoyée et désinfectée.

Les blessures ou lésions graves seront traitées par le vétérinaire.

R.S. TREC Rando Raids *Édition 2023* 23/03/2023 15:50- page 4

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

Reconnue par l'A.D.E.P.S. Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la F.E.I.

Les soins de confort : Une attention particulière doit être apportée aux soins aux membres et surtout des tendons soumis à rude épreuve lors d'un Rando Raid.

Les tendons doivent être refroidis et relaxés. Il existe de nombreux procédés pour soigner les tendons : le minimum est de doucher le bas des membres avec de l'eau fraîche.

TITRE 6 : CLASSEMENT

Un classement est établi en fonction des points obtenus selon les critères ci-avant. Le classement se fait du plus grand nombre de points obtenus au plus petit. Des classements différents seront faits pour les concurrents participant en individuel et ceux participant en équipe.

TITRE 7 : CONTROLES VETERINAIRES

Les rando-raids sont des épreuves de condition et d'aptitude du cheval.

De ce fait, la tâche du jury est de veiller au strict contrôle vétérinaire de l'épreuve. Les vétérinaires ont le contrôle total en matière de santé et de bien-être du cheval. Le jury a donc pleine autorité pour arrêter un cheval qui n'est pas en état de prendre part à ou de poursuivre l'épreuve.

La vaccination contre la grippe est obligatoire. Le carnet sanitaire peut être réclamé. Un contrôle vétérinaire doit être pratiqué sur tous les chevaux avant le départ.

7.1 CONTROLE DE DEPART

L'examen clinique porte sur les points suivants :

Age : ne sont autorisés à prendre le départ que les équidés de 4 ans et plus.

Etat général : il est procédé à l'examen des muqueuses et de l'état d'hydratation du cheval (pli de la peau).

Cœur : la fréquence cardiaque (FC) doit être inférieure ou égale à 64 pulsations par minute.

Appareil locomoteur : examen des allures au trot.

Tous les cas ne peuvent être prévus dans le présent règlement. En cas de circonstances exceptionnelles, il appartient au jury de décider dans un esprit sportif et respectueux du cheval, se rapprochant le plus possible de l'esprit du règlement.

R.S. TREC Rando Raids *Édition 2023* 23/03/2023 15:50- page 5